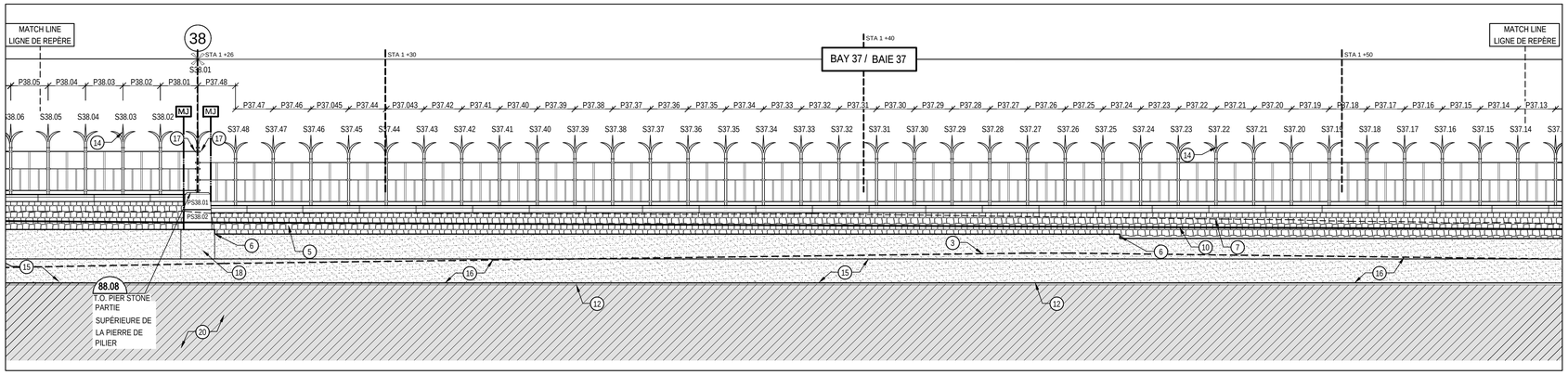

4 A204 PATH ELEVATION - PIER 38 TO BAY 37 (PARTIAL) / ÉLÉVATION DE LA SENTIER - PILIER 38 À BAIE 37 (PARTIELLE)

1 : 50

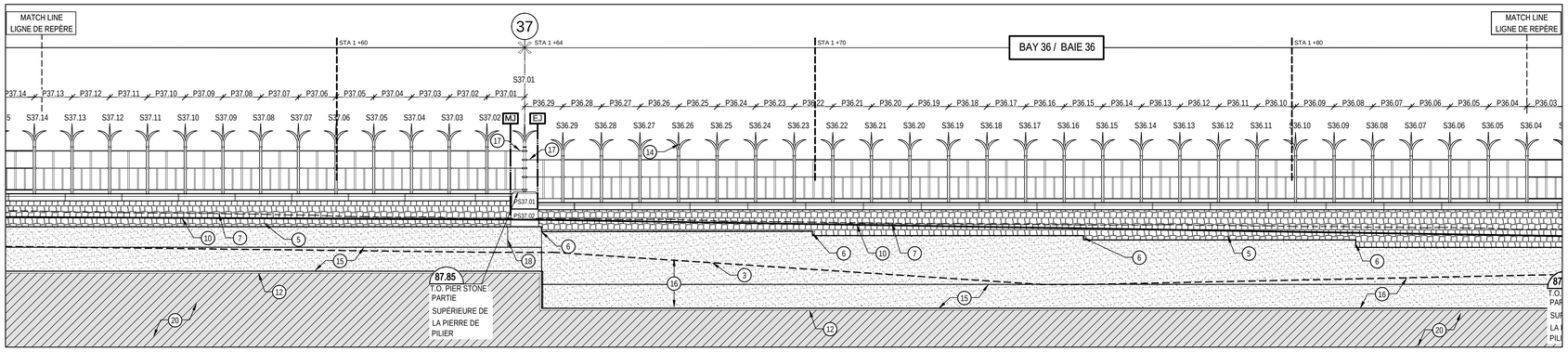

3 A202 PATH ELEVATION - PIERS 37 TO BAY 36 (PARTIAL) / ÉLÉVATION DE LA SENTIER - PILIER 37 À BAIE 36 (PARTIELLE)

1 : 50

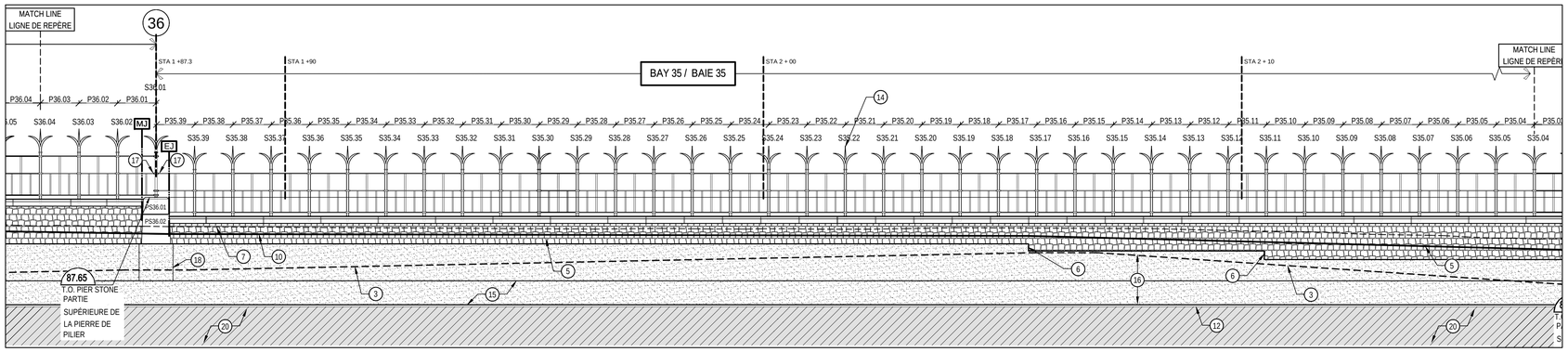

2 A202 PATH ELEVATION - PIER 36 TO BAY 35 (PARTIAL) / ÉLÉVATION DE LA SENTIER - PILIER 36 À BAIE 35 (PARTIELLE)

1 : 50

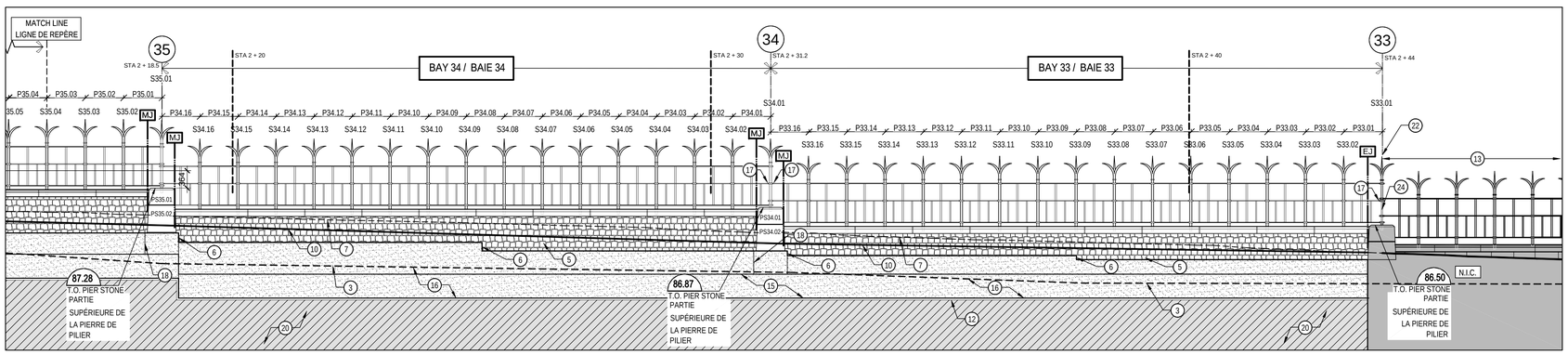

1 A202 PATH ELEVATION - 35 TO 33 / ÉLÉVATION DE LA SENTIER - PILIERS 35 À 33

1 : 50

NOTES ENGLISH

NOT ALL NOTES APPEAR ON EACH DRAWING.

1. EXISTING CONCRETE WALL OVER TOP OF TUNNEL TO REMAIN. SEE STRUCTURE.
2. EXCAVATE TO MINIMUM REQUIREMENTS. NOTIFY AND ALLOW DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE TO INSPECT COMPACTION. DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE WILL PROVIDE DIRECTION IF ADDITIONAL EXCAVATION AND BACKFILLING IS REQUIRED, PER THE UNIT PRICES.
3. APPROXIMATE BEDROCK PROFILE. ACTUAL DEPTH MAY VARY.
4. RELOCATED SPEARS AND PANELS FROM EXISTING LOCATION, WEST OF PIER 39.
5. FACE STONES SHOWN SCHEMATICALLY. REBUILD BASED ON ORIGINAL CONFIGURATION MODIFIED WITH ADDITIONAL NEW STONES TO KEEP ONLY STONE VISIBLE ABOVE GRADE.
6. STEP LEDGE ON CONCRETE FOUNDATION WALL TO KEEP CONCRETE 150mm BELOW FINAL GRADE. INSTALL NEW STONE WHERE FINAL GRADE FALLS BELOW PREVIOUS EXISTING GRADE.
7. EXISTING GRADE LEVEL. SEE LANDSCAPE.
8. EXISTING TUNNEL. PRECISE LOCATION AND DIMENSIONS TO BE DETERMINED AFTER EXCAVATION.
9. EXISTING CONCRETE FOUNDATION TO BE PROTECTED.
10. FINAL GRADE. SEE LANDSCAPE.
11. CUT EXISTING CONCRETE ABOVE TUNNEL. SEE STRUCTURAL.
12. LEAN CONCRETE LEVELING BED.
13. SECTION OF NORTH PERIMETER WALL TO BE PROTECTED. N.I.C.
14. RESTORE, MODIFY TO SUIT NEW CONDTIONS AND REINSTATE IRON FENCING
15. CONCRETE FOOTING. SEE STRUCTURE.
16. EXCAVATE BEDROCK TO ACCOMMODATE DEPTH OF FOOTING AND SETTING BED.
17. EXTEND RAILS TO ALLOW ADJUSTMENT FOR LENGTH AND CUT ANGLE WHEN FENCE IS REINSTALLED. REPAIR TYPE C.
18. ENLARGED CONCRETE BASE FOR PIER STONE.
19. LOCATION OF FORMER PIER 39.
20. EXISTING BEDROCK.
21. REMOVE FIRST PANEL OF IRON FENCE AND 2m OF STONE CURB TO ALLOW WORK ON PIER 45. STORE AND PROTECT ON SITE. REINSTATE AFTER MAIN WALL IS REBUILT.
22. BEGIN INSTALLATION AT PIERS 33 AND 45 AND PROGRESS TOWARDS THE LOOKOUT UNLESS OTHERWISE APPROVED BY DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE.
23. NEW CONCRETE FOOTING. SEE STRUCTURE.
24. PIER 33 AND IRON SPEAR TO REMAIN IN PLACE. PROVIDE NEW COLLARS TO CONNECT TO PANEL P33.01.

GENERAL NOTES

A. REFER TO A200 FOR CAP STONE REFERENCING.

B. FOR ADDITIONAL CONTROL JOINTS SEE STRUCTURE.

NOTES (FRANÇAIS)

CHACUN DES DESSINS NE RENFERME PAS NÉCESSAIREMENT TOUTES LES NOTES.

1. CONSERVER LE MUR EXISTANT EN BÉTON AU-DESSUS DE LA PARTIE SUPÉRIEURE DU TUNNEL. VOIR LA CHARPENTE.
2. SUR LE CÔTÉ DES TUNNELS L'EXCAVATION DOIT SUIVRE LES EXIGENCES MINIMUM. NOTIFIER ET PERMETTRE AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE D'INSPECTER LA COMPACTION. LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE AVISERA SI IL Y A BESOIN DE PLUS D'EXCAVATION ET DE REMBLAYAGE, TEL QU'AU PRIX UNITAIRE.
3. PROFIL APPROXIMATIF DE L'ASSISE ROCHEUSE. LA PROFONDEUR ACTUELLE PEUT PRÉSENTER DES VARIATIONS.
4. HARPONS ET PANNEAUX DÉPLACÉS DE LEURS POINTS EXISTANTS ET CÉ, À L'OUEST DU PILIER 39
5. REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DES PIERRES DE FAÇADE. LA RECONSTRUCTION DEVRA SE FAIRE EN SE FONDANT SUR LA CONFIGURATION D'ORIGINE, À MODIFIER PAR L'APPORT DE NOUVELLES PIERRES; NE GARDER OU NE CONSERVER QUE LES PIERRES VISIBLES AU-DESSUS DU NIVEAU DU TERRASSEMENT.
6. REBORD DE GRADUATION SUR LE MUR DE FONDATION EN BÉTON, AFIN DE MAINTENIR LE BÉTON À 150 mm EN DESSOUS DU NIVEAU DU TERRASSEMENT DÉFINITIF. MONTER DE LA NOUVELLE PIERRE LÀ OU LE TERRASSEMENT DÉFINITIF TOMBE EN DESSOUS DU NIVEAU DE TERRASSEMENT EXISTANT ET ANTÉRIEUR.
7. NIVEAU DE TERRASSEMENT EXISTANT. VOIR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER.
8. TUNNEL EXISTANT. DÉTERMINER LES DIMENSIONS ET L'EMPLACEMENT PRÉCIS ET CE, UNE FOIS LES TRAVAUX D'EXCAVATION SONT TERMINÉS.
9. PROTÉGER LA FONDATION EXISTANTE EN BÉTON.
10. NIVEAU DE TERRASSEMENT DÉFINITIF. VOIR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER.
11. COUPER LE BÉTON EXISTANT AU-DESSUS DU TUNNEL. VOIR LA CHARPENTE.
12. ASSISE DE NIVELLEMENT EN BÉTON MAIGRE.
13. PROTÉGER SECTION EXISTANTE DU MUR PÉRIPHÉRIQUE. NON INCLUS AU CONTRAT.
14. REMETTRE EN ÉTAT, MOFIDIER POUR CONVENIR AUX NOUVELLES CONDITIONS ET REMETTRE EN PLACE LA CLÔTURE EN FER.
15. EMPATTEMENT EN BÉTON. VOIR LA CHARPENTE.
16. EXCAVER L'ASSISE ROCHEUSE POUR TENIR COMPTE DE LA PROFONDEUR DE L'EMPATTEMENT ET DE L'ASSISE DE RÉGLAGE.
17. PROLONGER LES RAILS POUR POUVOIR AJUSTER LA LONGUEUR ET COUPER L'ANGLE UNE FOIS LA CLÔTURE MONTÉE; TRAVAUX DE RÉPARATION, DE TYPE C.
18. SOCLE AGRANDI EN BÉTON, POUR ACCOMMODER LA PIERRE DE PILIER.
19. EMPLACEMENT DE L'ANCIER PILIER 39
20. ASSISE ROCHEUSE EXISTANTE
21. ENLEVER LE PREMIER PANNEAU DE LA CLÔTURE EN FER ET 2m DE LA BORDURE EN PIERRE AFIN DE TRAVAILLER SUR LE PILIER P45. PROTÉGER ET ENTREPOSER SUR LES LIEUX. LORSQUE LE MUR PRINCIPALE EST RECONSTRUIT, REMETTRE EN ÉTAT LE PANNEAU DE LA CLOTÛRE EN FER ET LE MURET EN PIERRE.
22. POINTS DE DÉPART DU MONTAGE. À L'EMPLACEMENT DES PILIERS 33 ET 45; PAR LA SUITE, PROGRESSER OU SE DIRIGER EN DIRECTION DU BELVÉDÈRE, À MOINS QU'AUTREMENT APPROUVÉ PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
23. NOUVEL EMPATTEMENT EN BÉTON. VOIR LA CHARPENTE.
24. LE PILIER 33 ET LE HARPON EN FER RESTENT EN PLACE. FOURNI DES NOUVEAUX COLLETS POUR CONNECTER AU PANNEAU P33.01.

NOTES GÉNÉRALES

A. SE RÉFÉRER AUX A200 POUR LES POINTS DE RENVOI AUX PIERRES DE COURONNEMENT.

B. POUR DES JOINTS DE CÔNTROLE ADDITIONELLES VOIR LE CHARPENTE.

Canada

Public Works and Government Services Canada
Travaux publics et services gouvernementaux Canada

Real Property Branch
Direction générale des biens immobiliers

RMA Robertson Martin Architects
216 Prescott Ave.,
Ottawa, ON, K1S1X2
Phone: 613-567-1301
Fax.: 613-567-6462
mail@robertsonmartin.com

ONTARIO ASSOCIATION OF ARCHITECTS
ROBERT PHILIP HUGH MARTIN
LICENCE 5672

Contractor to verify all dimensions & conditions on site and immediately notify Departmental Representative of all discrepancies.

L'Entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions part de toute et conditions sur place et faire contradiction au Représentant du Ministère.

revisions révisions	description	date
01	ISSUED FOR TENDER/ ÉMIS POUR SOUMISSION	2015/03/03

A detail no. n° du détail
B location drawing no. sur dessin n°
C drawing no. dessin n°

project NORTH PERIMETER WALL REHABILITATION PHASE 3 PIERS 33 TO 45
projet RÉFECTION DU MUR PÉRIPHÉRIQUE DU NORD - PHASE 3 - PILIERS 33 À 45

PARLIAMENT HILL, OTTAWA
COLLINE DU PARLEMENT, À OTTAWA

drawing / dessin

PATH SIDE ELEVATIONS - PIERS 33 TO 38/ ÉLÉVATIONS DU CÔTÉ DE LA SENTIER - PILIERS 33 À 38

Designed By / Conçu par	RMA	
Date	2014/11/17	(yyyy/mm/dd) (aaaa/mm/jj)
Drawn By / Dessiné par	RMA	
Date	2014/11/17	(yyyy/mm/dd) (aaaa/mm/jj)
Reviewed By / Examiné par	JM, RM	
Date	2014/11/17	(yyyy/mm/dd) (aaaa/mm/jj)
Approved By / Approuvé par	RM	
Date	2014/11/17	(yyyy/mm/dd) (aaaa/mm/jj)
Tender / Soumission	OLIVER GOMES	
Project Manager / Administrateur de projets		
Project no. / N° du projet	R.011800	
Drawing no. / N° du dessin	A202	

PWGSC B1 (1000 x 707)

0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm